

COMPTE RENDU

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

N° 04.2017.01 – OBJET : Institution et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Demande d'adhésion au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Mirecourt Dompain au sein du S.D.A.N.C.

N° 04.2017.02 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Décisions modificatives – Décision modificative n° 1 Budget Communal.

A la demande de la Trésorerie de GERARDMER, plusieurs titres sur des années antérieures doivent être annulés : deux de 2010 pour 2 370.00 € et deux de 2014 pour 1 632 €, soit un total de 4 002.00 €
Pour ce faire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

- compte 673 : + 4 002.00 €
- somme à prendre sur le sur-équilibre de fonctionnement.

N° 04.2017.03 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Transports – Organisation du transport scolaire 2017/2018.

Madame le Maire rappelle la fin du contrat aidé de Mme Elisabeth BRUNO le 31 août 2017.
Afin d'envisager l'organisation du transport scolaire vers les écoles de GRANGES-AUMONTZEY pour la rentrée 2017/2018, Madame le Maire rappelle tous les éléments nécessaires à la réflexion :

- le mini bus date de 2013 et compte plus de 225 000 km,
- impossible d'envisager un nouveau contrat aidé, sous une autre forme que le C.A.E., pour la personne en place actuellement,
- possibilité de création d'un poste de chauffeur scolaire en CDD pour l'année scolaire, faisant suite au CAE mis en place depuis deux ans,
- recruter une nouvelle personne éligible au CAE (pas de personnes ne pouvant répondre aux critères, ou répondant aux critères mais indisponible, au sein de la communes),
- arrêt du service.

Madame le Maire rappelle l'aide financière apportée par le Conseil Départemental pour l'organisation totale du transport scolaire : 30 708.00 € en 2015, 16 634.00 € en 2016 et 4 990.20 € à ce jour pour 2017.
Elle indique également le reste à charge pour la commune dans le cadre d'un C.D.D. et d'un C.A.E. (927.00 € et 240 € par mois).

Elle souligne l'importance du service à la population et plus particulièrement aux familles de CHAMPDRAY apportée par ce transport.

Ce service est très important pour les familles habitant la commune ou pour celles qui souhaitent s'y installer. C'est un point attractif de l'habitation en résidence principale.

Elle fait ensuite le point sur les enfants qui emprunteront le transport scolaire communal les prochaines rentrées : cinq enfants pour 2017/2018, huit enfants pour 2018/2019.

Le transport mis à disposition des habitants vers le marché étant également soumis au maintien du transport scolaire.

La personne effectuant les différents transports anime également les ateliers créatifs pour les enfants du village, pendant les vacances scolaires et dans le cadre de son contrat actuel.

COMMUNE DE CHAMPDRAY SEANCE DU 16 JUIN 2017

Les conseillers insistent sur les qualités morales et de confiance qui doivent être celles de la personne employée. Le chauffeur actuel apportant entière satisfaction.

Remarque est faite par un Conseiller qui déplore que le C.A.E. ne soit pas suivi d'un autre type contrat avec une aide de l'Etat.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de la continuité du service avec la même organisation pour l'année scolaire 2017/2018,
- dit que le service de transport à la demande au marché pourrait s'effectuer uniquement le mardi en direction du marché de GRANGES-AUMONTZEY sur les horaires scolaires d'aller et retour,
- décide de créer un emploi à temps non complet relevant du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, soit un poste de Conducteur pour le transport des enfants de CHAMPDRAY scolarisés dans les écoles de GRANGES-AUMONTZEY qui sera pourvu par voie contractuelle, à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 06 juillet 2018 (période scolaire),
- fixe la durée hebdomadaire de service du poste à 17 h 30,
- dit que le recrutement sera direct afin de créer une continuité avec la personne exerçant ce poste en C.A.E.,
- fixe la nature des fonctions, soit : transport scolaire des enfants de CHAMPDRAY aux écoles maternelles et primaires de GRANGES-AUMONTZEY (jours scolaires), transport hebdomadaire au marché de GRANGES-AUMONTZEY, animation d'atelier de loisirs créatifs en lien avec le C.C.A.S.,
- fixe le niveau de rémunération au 1^{er} échelon de l'Echelle C1 de rémunération, Indice Brut : 347 - Indice Majoré : 325,
- charge le Maire de procéder au recrutement,
- dit que cette organisation sera revue selon le temps scolaire et en cas de dysfonctionnement du mini bus.
- prend acte qu'au vu du kilométrage actuel du minibus, un changement du véhicule risque d'intervenir par obligation au cours de l'année scolaire. Les modalités d'acquisition d'un nouveau véhicule seront alors revues en Conseil Municipal le moment venu.

Compte rendu de la Commission Communale des Chemins.

La Commission Communale s'est rendue sur place le 06 mai 2017 :

- chemin de la Haute Roche : propriété de trois communes, des travaux pourront être envisagés lorsque l'état de la chaussée sera vraiment dégradé. Cette décision sera prise en commun par les trois propriétaires,
- à la hauteur du n° 14, route du Tholy : l'inclinaison de la route est correcte et le problème d'évacuation et d'écoulement des eaux pluviales est privé. Un courrier sera envoyé au propriétaire concerné,
- les ornières seront bouchées sur les chemins ruraux n° 102, 109 et 139,
- les racines à traiter sur la voie communale n° 1 ont été prises en compte dans des travaux entrepris par la commune de LAVELINE DU HOUX.

La commande de fauchage des bords des voies communales sera confirmée par écrit pour un passage en juillet. Un deuxième passage sera programmé si nécessaire.

Travaux divers.

- la remise en état du parquet de la salle polyvalente a été faite semaine 20,
- la rénovation des sept calvaires par l'association REGAIN sera entreprise fin septembre début octobre,
- reste en attente : l'entrée de l'église par l'entreprise Thierry PETIT et les travaux commandés à l'entreprise LEPAUL DURAND prévus pour fin juin début juillet,
- la société AQUA MAINTENANCE doit encore fournir la programmation du remplacement de l'armoire de commande électrique à la station de pompage.

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 16 JUIN 2017

Des tuiles déplacées sur le toit de l'église ont occasionné une fuite dans l'édifice. Le nécessaire sera fait.

N° 04.2017.04 – OBJET : Domaine et patrimoine – Aliénations - Demande Nids des Vosges.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour un échange de terrain et bois avec Nids des Vosges pour la création d'un passage piétonnier sur la parcelle A 2722. Une évaluation précise sera faite par les services de l'O.N.F. et sera présentée au Conseil Municipal.

Informations diverses.

Madame le Maire fait par des remerciements de l'association pour l'Enduro des Monts de Vologne du 09 avril 2017.

Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie est validé par arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2017.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des demandes d'urbanisme intervenues depuis le début de l'année :

- 27 février 2017 : déclaration préalable de Lucien SANCHEZ pour la construction d'un abri de jardin et un kota finlandais pour l'habitation située 19, route de Donmeix,
- 16 février 2017 : demande de permis de construire de Joël LEFEBVRE pour la construction d'un garage pour l'habitation située eu 16, route du Tholy,
- 20 mars 2017 : demande de permis de construire de Patrick CONTE pour la reconstruction après sinistre et construction d'une extension au 23, route de Spiemont,
- 27 mars 2017 : demande de certificat informatif de Maître Alexis VARVENNE pour les parcelles A 2668, 665, 667 et 668 « Le Village »,
- 30 mars 2017 : demande de certificat informatif de Maître Alexis VARVENNE pour les parcelles A 2187et 2749 « Le Village »,
- 13 avril 2017 : demande de certificat informatif de Maître Patrick VILLEMIN pour la parcelle A 2338 au 25, route de Spiemont,
- 20 avril 2017 : demande de certificat informatif de Maître Dominique BRAVETTI pour la parcelle A 2531 au 5, la Goutte,
- 20 avril 2017 : demande de certificat informatif de Maître Alexis VARVENNE pour la parcelle A 100 « Le Prayez »,
- 20 avril 2017 : demande de permis de construire de la SCI VALENCE CLAUDE pour l'aménagement de combles et la pose de 5 fenêtres de toit au 29, le Village,
- 15 juin 2017 : demande de permis de construire de Arnaud MICHEL pour l'extension d'un existant par un bâtiment de stockage sur la parcelle A 110 « Le Prayez ».

Rappel est fait des compétences au cours de l'année 2017 au sein de la Communauté de Communes des Hautes Vosges. Année qui reprend les compétences des trois Communautés de Communes formant depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Une dernière réunion de la Commission Syndicale des Biens Indivis pour la Gestion du bâtiment de la Communauté de Communes des Monts de Vologne doit encore avoir lieu.

Le Maire,